

DEPARTEMENT DE L'AIN
Arrondissement de Bourg
Canton d'Attignat
Commune de MONTRACOL

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTRACOL**

Séance du 19 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-neuf décembre 2024 à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Montracol, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur David LAFONT, Maire, à la mairie.

En exercice	Présents	Nombre de procurations	Nombre de suffrages exprimés
15	8	7	15

DATE DE LA CONVOCATION

Le 12 décembre 2024

Présents :

MMES Hélène ROUX DIT RICHE, Aurélie CAVALLERO, Patricia CHAMBARD, Annie CHARTREZ
MM. David LAFONT, Christophe SUBTIL, Christophe JOLY, Laurent CLAUS

Absents excusés : MMES Sophie JACOB-GAUTHERET (donne pouvoir à Hélène ROUX DIT RICHE), Bénédicte JOURDIN (donne pouvoir à Laurent CLAUS), Corinne AGIUS (donne pouvoir à Christophe SUBTIL)
MM. Loïck YONNET (donne pouvoir à Loïck YONNET), Morgan MERLE (donne pouvoir à David LAFONT), Frédéric REFOUVELET (donne pouvoir à Christophe JOLY), Martial CHEVALIER (donne pouvoir à Annie CHARTREZ)

A été élue secrétaire : Madame ROUX DIT RICHE Hélène

Objet : DEBAT SUR LE RAPPORT RELATIF A L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Rappel du contexte :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2231-1 et R.2231-1,

VU la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, notamment ses articles 194 et 206,

VU le Code de l'urbanisme, notamment l'article R101-1, et le cas échéant l'article L.153-27,

VU le décret n°2023-1096 du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols,

VU le rapport relatif à l'artificialisation des sols annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT

Les divers chiffres d'analyse et notamment l'évolution de la consommation d'espace à Montracol entre 2011 et 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- DE **PRENDRE ACTE** de la tenue du débat sur les données issues du rapport relatif à l'artificialisation des sols,
- D'**APPROUVER** le rapport relatif à l'artificialisation des sols annexé à la présente délibération,
- DE **TRANSMETTRE** le rapport au préfet de région, à la préfète du département de l'Ain, au président du conseil régional, au président de l'EPCI dont la commune est membre, au président de l'établissement public mentionné à l'article L143-16 du code de l'urbanisme (président de la structure porteuse du SCOT),
- D'**AUTORISER** le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance

Le Maire,
David LAFONT